### **COMMISSION DES COUPES**

Permanence tous les mardis à 16 heures Ligne directe : 04.92.15.80.32

#### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Lique de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- **3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
- **4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*

Procès-verbal N° 24 Réunion du 21 Février 2023

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents: MM. Marc BENINCASE Jean-Paul DELALANDE

Excusés: MM. Romain SENESI, Gérard AUDEL, Denis RICCI.

#### **RAPPEL**

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA <u>DECLARÉ</u> FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

#### **U18:**

## RESULTAT DE LA RENCONTRE DU 19 FEVRIER 2023 : (sous réserve d'homologation)

CAVIGAL 1 3 - 1 FC ANTIBES 1

#### **RAPPEL DES RENCONTRES ET DES DATES A VENIR:**

AS PTT NICE 1 - FC CIMIEZ 1
AS CAGNES LE CROS 1 - AS CANNES 1

Ces rencontres se dérouleront le 12 MARS 2023.

Les clubs recevant sont priés de faire parvenir les horaires avant le 27 février 2023.

ES CANNET ROCHEVILLE 1 - AS MONACO 2 FC MOUGINS 1 - CAVIGAL 1

Ces rencontres se dérouleront le 19 MARS 2023.

Les clubs recevant sont priés de faire parvenir les horaires avant le 27 février 2023.

En accord avec la commission des championnats départementaux la rencontre ES CANNET ROCHEVILLE 1 – OSC CANNES 1 sera avancée au 12 MARS 2023.

#### **SENIOR FEMININE A 7:**

## RESULTAT DE LA RENCONTRE DU 19 FEVRIER 2023 : (sous réserve d'homologation)

ES CONTES 1 2 - 12 GAZELEC 2
GJF LEVENS TOURRETTES FALICON 1 1 - 2 US MANDELIEU 1

#### **QUALIFIÉS POUR LES 1/2 DE FINALE DU 26/03/2023**

GAZELEC 2 US MANDELIEU 1 ENT AS CCF – VILLENEUVE 2 ECM VICTORINE

#### **SENIOR FEMININE A 11:**

#### **RENCONTRES RESTANTES A DISPUTER:**

GAZELEC 1 - ENT AS CCF/VILLENEUVE 1 Le 19 MARS 2023

OGC NICE 2 - AS MONACO FF 1 : Vu les résultats des 1/8 de finale de la Coupe Régionale Féminine et après étude des calendriers de ladite Coupe et du Championnat Régional Féminin, la commission constate qu'il n'y a plus de date disponible le Week end. Elle se voit dans l'obligation de programmer la rencontre en semaine, de préférence un Mercredi pour respecter les délais entre 2 rencontres (48heures entre 2 rencontres). Elle charge les 2 clubs de se mettre d'accord pour programmer cette rencontre avant le 30 MARS 2023.

#### **COUPES FEMININES U15 à 11:**

En accord avec la commission des Championnats Féminin, la rencontre de coupe **US MANDELIEU - AS FONTONNE** est maintenue au 19 MARS 2023. La rencontre de championnat U15 à 8 **GJF LEV TOUR FAL 2 - US MANDELIEU** est reportée au 25 MARS 2023.

# FESTIVAL U12 & U13 GARCON et FESTIVAL U13 FÉMININ SAISON 2022/2023

#### **ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LES FINALES DÉPARTEMENTALES**

**FESTIVAL U12: Le 25 MARS 2023** 

#### **Site de MENTON:**

Poule A: AS MONACO 1, AS MOULINS.

Poule B: VSJB FC 1, ST LAURENT.

Poule C: OGC NICE, CAVIGAL 1.

Poule D: US CAP D'AIL, FC CARROS.

#### **Site de PEYMEINADE :**

Poule A: ASCCF 1, US PEGOMAS.

<u>Poule B</u>: US VALBONNE, CA PEYMEINADE.

Poule C: USCBO, AS ROQUEFORT.

Poule D: AS CANNES 1, SP COC.

FESTIVAL U13: Le 01 AVRIL 2023.

#### **Site CAP D'AIL:**

Poule A: AS MONACO 1, AS MONACO 2.

Poule B: VSJB FC 1, CAVIGAL 1.

Poule C: OGC NICE, ASCCF 1.

<u>Poule D</u>: ST LAURENT, USCA.

#### **Site des BAOUS:**

Poule A: FC MOUGINS 1, GjO ANTIBES JLP.

Poule B: AS FONTONNE, ES BAOUS.

Poule C: VALBONNE, ESCR 1.

<u>Poule D</u>: AS CANNES 1, US MANDELIEU.

**FESTIVAL U13 FÉMININ: Le 01 AVRIL 2023.** 

#### **Site de CARROS :**

<u>Poule A</u>: ESVL, CAVIGAL.

Poule B: OGC NICE, ST LAURENT 1.

#### **Site de MOUANS SARTOUX:**

Poule A: US MANDELIEU, ESCR.

<u>Poule B</u>: FC MOUGINS, RC PAYS DE GRASSE.

Le Président de séance : Le Secrétaire de séance : M. Julien LANDUCCI M. Jean Paul DELALANDE